



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en  
exercice : 29

L'an deux mille vingt six

Présents : 27

Le 21 mai

Votants : 29

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Samuel PHÉLIPPOT, Maire.

Procurations : 3

Convocation du Conseil  
Municipal en date du  
15 mai 2026

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Donald GIGAN (arrivé à 18h20) qui a donné pouvoir à Eliane AUFFRET, Jean-Jacques QUILLÉVERE qui a donné pouvoir à Rachelle LOSTANLEN, Julie KERVELLA qui a donné pouvoir à Sébastien JEZEQUEL.

Secrétaire de séance : Laurie PETERS

---

N° D\_2026\_05\_21\_24

**Objet : CONVENTION ENEDES DE SERVITUDE DE RESEAU ELECTRIQUE SUR L'EMPRISE DES PARCELLES COMMUNALES CADASTREES SECTION BO N°94, N°127 ET N°130.**

Dans le cadre d'un renforcement électrique pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la salle de Ty Guen situé rue TOULOUSE LAUTREC, la pose d'un réseau sera réalisée sur l'emprise des parcelles communales BO n°94, n°127 et n°130.

ENEDIS sollicite la collectivité pour une servitude de réseau électrique sur l'emprise des parcelles communales sus-citées.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Accepte la servitude de réseau électrique sur l'emprise des parcelles communales cadastrées section BO n°94, n°127 et n°130**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

Landivisiau, le 21 mai  
Le Maire,  
Samuel PHÉLIPPOT

